

# ADMISSIBILITÉ AUX SERVICES D'AIDE JURIDIQUE ONTARIO

DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2016 AU 31 MARS 2017



## CERTIFICATS D'AIDE JURIDIQUE ONTARIO

Les certificats sont réservés aux affaires juridiques les plus graves. Une personne qui reçoit un certificat d'Aide juridique Ontario (AJO) est en mesure de retenir les services de l'un de plus de 4 000 avocats du secteur privé qui participent au programme de certificats d'aide juridique en Ontario.

Pour obtenir un certificat, le client doit être financièrement admissible et son affaire juridique doit être une de celles dont s'occupe AJO. Le tableau à droite fournit des indications quant aux seuils de revenu pour l'admissibilité financière à un certificat. Selon son revenu, la personne pourrait être tenue de rembourser une partie ou la totalité des frais juridiques au moyen de paiements mensuels conformément à une entente de contribution. Le nouveau test simplifié laisse de la souplesse pour les clients vulnérables, particulièrement ceux qui sont atteints de troubles mentaux, vivent une situation de violence familiale ou sont bénéficiaires de l'aide sociale.

## SERVICES D'AVOCAT DE SERVICE ET DE CONSEILS JURIDIQUES SOMMAIRES

Les avocats de service aident les personnes à faible revenu qui se présentent au tribunal sans avocat. Un test d'admissibilité financière pourrait être requis pour déterminer l'admissibilité à certains des services fournis par des avocats de service.

Les personnes admissibles peuvent obtenir des conseils juridiques sommaires au téléphone par l'intermédiaire du numéro sans frais d'AJO (1 800 668-8258) et des centres d'information sur le droit de la famille.

## ÉTAPE 1. SEUILS D'ADMISSIBILITÉ À UN CERTIFICAT

Vous serez vraisemblablement admissible si le revenu familial brut est inférieur au montant indiqué dans la première colonne. Si le revenu excède le montant de la première colonne, passez à la deuxième étape.

## ÉTAPE 2. ENTENTE DE CONTRIBUTION

Vous pourriez avoir à effectuer des paiements mensuels si votre revenu familial brut est supérieur au montant de la première colonne et inférieur au montant de la deuxième colonne.

TAILLE DE LA FAMILLE	ÉTAPE 1 LE REVENU DOIT ÊTRE INFÉRIEUR À	ÉTAPE 2 LE REVENU DOIT ÊTRE INFÉRIEUR À
1	▼ 12 863 \$	▼ 14 888 \$
2	▼ 22 253 \$	▼ 26 798 \$
3	▼ 25 367 \$	▼ 31 228 \$
4	▼ 28 664 \$	▼ 35 873 \$
5+	▼ 31 817 \$	▼ 40 447 \$
Chambreur	▼ 8 456 \$	▼ 9 766 \$

## SEUILS D'ADMISSIBILITÉ AUX SERVICES D'AVOCAT DE SERVICE

Vous serez vraisemblablement admissible si le revenu familial brut est **inférieur à**:

TAILLE DE LA FAMILLE	LE REVENU DOIT ÊTRE INFÉRIEUR À
1	21 438 \$
2	32 131 \$
3	36 921 \$
4	44 068 \$
5+	50 803 \$